

*Initiatives ministérielles*

savoir si le plus haut tribunal du pays estime lui aussi que les choses ont été bien faites.

Il y a des gens qui, fondamentalement et par principe, sont contre l'idée de relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent. Peu importe les efforts déployés, les études réalisées et les délais prévus dans la mise en oeuvre du projet, rien ne les fera changer d'idée. Ils sont simplement contre toute forme de raccordement.

Cathy Edwards a été l'un des membres de la commission fédérale d'évaluation et d'examen environnemental qui a déposé son rapport en 1990.

Lors d'une manifestation contre le projet de lien fixe qui a eu lieu en avril 1991, les porte-parole du groupe Friends of the Island ont dit ceci: «C'est le problème le plus grave auquel la province devra faire face au cours du siècle.» Ils ont aussi parlé de la place que la passion prenait dans le débat sur cette question.

Cathy Edwards, aurait dit ceci: «Le sort de l'île est l'enjeu de cette démarche difficile. Les glaces n'ont peut-être rien à voir avec le problème. Nous pouvons atténuer les impacts en ce qui concerne les glaces. Je doute toutefois qu'il y ait des mesures pour atténuer les réactions émotives. Le coeur a des raisons que la raison ne connaît pas.»

Cette déclaration résume, de façon éloquente, mais concise, une réalité concernant les opposants à ce projet. Il y a des gens qui s'opposent et qui continueront de s'opposer à toute forme de raccordement permanent avec le continent. Pour eux, cette question est chargée d'émotivité et de passion. On ne pourra rien dire ni faire pour qu'ils changent d'idée. Aucun orateur, scientifique ou ingénieur, quelle que soit sa réputation ou la multitude de faits, de chiffres et d'arguments scientifiques qu'il présentera, ne les fera changer d'idée.

Lorsque le premier ministre Joe Ghiz a présenté ses soi-disant dix commandements, les 10 conditions qui devaient être respectées avant qu'il appuie le projet de raccordement, les opposants ont dit que le gouvernement fédéral ne respecterait jamais ces dix conditions et qu'ils allaient fonder leur opposition sur cela.

Lorsque les 10 conditions ont été respectées, cet argument a été abandonné, et les opposants ont trouvé de nouvelles raisons pour dénoncer le projet. Lorsque certains ont affirmé qu'il faudrait la moitié de l'été pour que fonde toute la glace qui s'accumulerait près du pont et que cela provoquerait toutes sortes de problèmes, les opposants au projet ont sauté sur cet argument.

Un groupe de spécialistes de renommée internationale est venu dénoncer cette théorie. L'argument a été abandonné et vite remplacé par un autre. On a demandé aux opposants s'ils mettraient fin à leur contestation si, à un deuxième plébiscite, la population se prononçait en faveur d'un pont. Ils ont répondu qu'ils ne cesseraient jamais de lutter contre le projet. Ce petit groupe d'opposants à la construction du pont fera toujours sentir sa présence. Pour ces gens, c'est une question de sentiment, et rien ne les fera changer d'avis.

Toutefois, d'autres abordent le problème du point de vue matériel ou pratique. Il faut tenir compte de deux grandes questions: la détérioration possible du stock de poisson près du détroit et le sort des employés de la Marine Atlantique qui perdront leur emploi quand les services de traversier seront abandonnés.

La société SCI a commencé à traiter de la question de la détérioration du stock de poisson. Elle a créé un fonds d'indemnisation de 10 millions de dollars. Il reste à déterminer si ce montant sera suffisant.

Le fonds sera géré par un comité de liaison, présidé par Pêches et Océans Canada, où siègeront des représentants des associations et des syndicats locaux des pêcheurs. Le gouvernement fédéral doit cependant rester le grand responsable des problèmes qui pourraient secouer le secteur des pêches.

Il faut trouver réponse aux questions suivantes. Qui déterminera le niveau d'indemnisation des pêcheurs en cas de dommage? À quoi sera fixée la période d'indemnisation? Le programme d'indemnisation s'appliquera-t-il aux pêcheurs qui pratiquent leur métier partout dans le détroit ou seulement à ceux qui pêchent près du pont?

Je félicite M<sup>me</sup> Catherine Callbeck, le nouveau premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, pour la victoire qu'elle a remportée. Sa nomination lui permet d'accéder automatiquement au poste de premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle succède ainsi à M. Ghiz qui a démissionné après avoir dirigé son parti pendant dix ans et la province pendant six ans.

L'un des derniers gestes qu'a posés M. Ghiz en tant que premier ministre a été de signer l'entente fédérale-provinciale sur ce qu'on appelle officiellement l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

M. Ghiz vient d'être nommé doyen de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie et je tiens à le féliciter.

Le premier ministre Callbeck a déclaré qu'elle appuie énergiquement le projet de lien routier. Elle a cependant exprimé certaines inquiétudes en ce qui concerne le stock de poisson et les employés du service de traversier. La